

Le Guide de la Compétition FFT de Padel - 2021



MAJ Décembre 2020

SOMMAIRE



I - REGLES GENERALES ([Ici](#))

- I.1 - Les types de compétitions
- I.2 - La licence / participation aux épreuves
- I.3 - Les formules sportives
- I.4 - Les formats de jeu
- I.5 - Les nombres de matchs par jour / temps de repos
- I.6 - Juge-Arbitrage / Arbitrage

II - LA DEMANDE D'HOMOLOGATION ([Ici](#))

- II.1 - L'homologation des Tournois
- II.2 - L'homologation des Championnats (par paires ou par équipes)
- II.3 - Les délais de saisie des demandes d'homologation
- II.4 - Les droits d'homologation & obligations des Clubs

III - LES TOURNOIS ([Ici](#))

- III.1 - Règles de participation
- III.2 - Principes généraux
- III.3 - Les Cahiers des Charges des Tournois
 - III.3.a - CDC Tournois Seniors (Messieurs / Dames / Mixtes)
 - III.3.b - CDC Tournois Seniors Plus (Messieurs / Dames / Mixtes)
 - III.3.c - CDC Tournois Jeunes (Garçons / Filles / Mixtes)



- III.4 – Règles relatives au coaching
- III.5 – Règles de gestion sportive (P 25 aux P 1000)
- III.6 – Gestion des WO
- III.7 – Prize money et distribution des prix
- III.8 – En cas de non respect du Cahier des Charges

IV – LE CLASSEMENT ([Ici](#))

- IV.1 – Les principes du Classement
- IV.2 – Valorisation du classement FIP/WPT pour les joueurs français
- IV.3 – Equivalences de Classement Dames => Messieurs
- IV.4 – Les barèmes de points
- IV.5 – Les assimilations de Classement
- IV.6 – Les blocages de Classement
- IV.7 – Classement des paires à l'issue de la compétition

V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES 2021 ([Ici](#))

- V.1 – Les Ligues régionales
- V.2 – Organisation sportive
- V.3 – Etats de résultats - Classement
- V.4 – Les Cahiers des Charges – Interrégions et phase finale



VI - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES 2021 ([Ici](#))

- VI.1 - Les différentes phases des Championnats de France
- VI.2 - Les règles de participation
- VI.3 - Les Cahiers des Charges
- VI.4 - Règles particulières
- VI.5 - Le mode de qualification
- VI.6 - Classements pris en compte et diffusion des listes
- VI.7 - Remplacement d'une paire WO

VII - AUTRES CHAMPIONNATS

- VII.1 - Les Championnats régionaux Seniors Plus par paires
- VII.2 - Les Interclubs



I - REGLES GENERALES

1.1 - LES DIFFERENTS TYPES DE COMPETITIONS



Il existe plusieurs types de compétitions au Padel :

1) Les championnats de France Seniors par paires :

- un championnat de France Seniors dames
- un championnat de France Seniors messieurs

2) Les championnats de ligue Seniors, par paires, qualificatifs pour les championnats de France

3) Les championnats départementaux Seniors par paires, qualificatifs pour les championnats régionaux

4) les championnats de France par équipes interligues jeunes :

- un championnat de France interligues jeunes garçons : chaque équipe est composée de 3 paires U14, U16 et U18
- un championnat de France interligues jeunes filles : chaque équipe est composée de 3 paires U14, U16 et U18

5) Les championnats régionaux et/ou départementaux seniors plus par paires

6) Les tournois organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux et les clubs.

Il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P 25, P 100, P 250, P 500, P 1000 et P 2000 - Cf. Tournois et barèmes de points

7) Les championnats par équipes organisés par certaines ligues ou comités : chaque ligue ou comité édicte son propre règlement (il n'existe pas, en 2021, de championnats de France par équipes interclubs)

1.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Pour pouvoir participer aux compétitions FFT de Padel, il faut :

- Être licencié FFT sur le millésime en cours : licence 'Club' ou 'Web' portant la mention « compétition autorisée », à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur
- Faire partie de la catégorie d'âge de l'épreuve concernée. La catégorie d'âge d'un joueur est calculée en soustrayant le millésime de l'année sportive à son année de naissance. *Exemple* : pour l'année sportive 2021, qui débute le 01/09/2020 et se termine le 31/08/2021, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1976 ou avant.

Il existe aujourd'hui sept catégories d'âge : 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans, Senior, 45 ans et plus, 55 ans et plus (pour rappel, un joueur des catégories 10 ans et moins ne peut participer à une compétition FFT).

Par ailleurs, certaines épreuves sélectionnent les paires au Classement, et certains tournois Messieurs autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (Cf. Chapitres « Les Cahiers des Charges des Tournois » et « Le Classement »)

Le joueur (*si non précisé : entendre par joueur, joueur ou joueuse*) doit présenter au Juge-Arbitre Padel (JAP), le jour de son arrivée :

- ✓ une pièce d'identité officielle avec photographie
- ✓ son attestation de licence FFT de l'année sportive en cours

I.3 - LES FORMULES SPORTIVES



Il existe, pour une compétition de Padel, une multitude de formules possibles ou de combinaisons de formules : poules, poules + tableau à départ en ligne, poules + tableau à entrées échelonnées, tableau à entrées échelonnées, Tournoi Multi Chances (TMC), poules suivies d'un TMC etc.

Aussi, toutes les paires seront classées en fonction de leur rang obtenu à l'issue de la compétition.

Pour les tournois, quelle que soit la formule sportive choisie, 3 matchs minimum doivent être proposés à chaque paire.

I.4 - LES FORMATS DE JEU



Quatre formats de jeu sont utilisés au Padel :

Les Formats longs :

Format A : 3 sets à 6 jeux

Format B : 2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

Les Formats courts :

Format C : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

Format D : 1 set à 10 points (format réservé aux P 25 – Cf. CDC Tournois)

Tous les matchs, quel que soit le format, seront comptabilisés au même coefficient lors du calcul du classement (coefficient 1).

I.5 - LES NOMBRES DE MATCHS PAR JOUR ET TEMPS DE REPOS



En fonction des formats de jeu utilisés au cours de la compétition, un joueur est autorisé à disputer un nombre maximum de matchs par jour (*incluant toutes les épreuves auxquelles il participe*):

Si 2 matchs par jour => Format au choix

Si 3 matchs par jour => deux matchs maximum au Format A

Si 4 matchs par jour => aucun match au format A & trois matchs maximum au format B

Si 5 matchs par jour => aucun match au format A ou B

5 matchs maximum sont autorisés par jour (à l'exception toutefois du Format D - 10 points - utilisé exclusivement les P 25 -cf. Cahiers des Charges Tournois)

Les temps de repos minimum entre deux matchs :

2 h00 après un match au format A

1 h30 après un match au format B

45 mn après un match au format C

15 mn après un match au format D

Si le Juge-Arbitre donne son accord, ce temps de repos règlementaire peut ne pas être pris.

Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs. Chaque joueur devra rédiger et signer une décharge auprès du Juge-Arbitre. Formulaire de décharge de responsabilité à télécharger sur le site FFT :

<https://www.fft.fr/competition/padel/organiser-un-tournoi-de-padel>

I.6 – JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE



Pour pouvoir diriger une compétition de Padel, il faut disposer de la qualification de Juge-Arbitre de Padel (JAP).

Il existe aujourd'hui plusieurs qualifications de JAP :

- JAP 2 : les JAP 2 sont compétents pour organiser, sur le territoire de leur ligue, toute compétition de Padel, tournoi ou championnat (par paires ou par équipes), homologuée par la FFT, du P 25 au P 1000 inclus. Avec l'accord formel des ligues concernées, ils peuvent officier sur le territoire d'une autre ligue.
- JAP 3 : les JAP 3 sont compétents pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de Padel homologuée par la FFT.
- JAP International (qualification attribuée par la FIP – Fédération Internationale de Padel) : le Juge-Arbitre international de Padel a la même compétence que le JAP 3, étendue aux compétitions internationales.

Arbitrage : aujourd'hui, il existe une qualification d'Arbitre de Padel (AP). Au niveau FFT, il n'est pas obligatoire que les parties soient arbitrées. Cependant le club organisateur pourra désigner des superviseurs de courts qualifiés qui s'assureront que les parties se déroulent dans les meilleures conditions.



II - LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS



1) Le Club affilié ou la Structure habilitée FFT saisit sa demande d’homologation (du P 25 au P 1000) directement dans l’application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

Celle-ci est alors visible par la ligue et par la FFT dans la base administrative fédérale.

NB : certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, dans ce cas, n’oubliez pas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».

2) Une fois la demande d’homologation validée par le club dans ADOC, un mail est automatiquement envoyé au Juge-Arbitre qui doit alors valider sa désignation dans l’application Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>

3) Après que le JAP a accepté sa désignation :

- La ligue peut valider le tournoi, du P 25 au P 500 inclus
- La FFT peut valider le tournoi P 1000 (*les P 2000 étant directement saisis par la FFT*)

4) Une fois que l’homologation a été validée administrativement, soit par la ligue, soit par la FFT, le tournoi est alors automatiquement et immédiatement publié sur l’Application Ten’Up (*application web et mobile à télécharger gratuitement*)

5) A l’issue du tournoi, le JAP saisit les résultats (*dans un délai de 48h maximum*), et clôture l’homologation dans l’application Padel. Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et seront pris en compte dans le calcul du Classement.

II.2 – L’HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS (par paires ou par équipes)



Championnats par paires ou Championnats par équipes :

Même principe que pour les tournois, sauf qu’il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l’homologation au sein de la base administrative fédérale.

Le processus est exactement identique, à l’exception de la saisie de la demande d’homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale : mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation, validation par la ligue, publication dans Ten’Up, déroulement de la compétition puis enregistrement des résultats par le JAP.

Attention : une homologation (tournoi ou championnat) ne peut comporter qu’une épreuve par genre, soit 3 épreuves au total avec une épreuve masculine, une épreuve féminine et une épreuve mixte.

Il est impossible d’avoir, pour une même homologation, 2 épreuves masculines, 2 épreuves féminines ou 2 épreuves mixtes.

II.3 - LES DELAIS DE SAISIE DES DEMANDES D'HOMOLOGATION



Championnats régionaux et départementaux par paires ou par équipes : à la discrétion des ligues et comités organisateurs.

Tournois :

P 25 : 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100 : 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250 : 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500 : 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000 : 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

Attention : impossibilité d'avoir deux tournois P 1000 simultanément, ou un tournoi P 1000 en même temps qu'une autre compétition nationale senior.

Si le Club ne respecte pas le délai, seule la ligue pourra accepter - ou non - de saisir l'homologation hors délai. Cette saisie s'effectuera alors directement au sein de la base administrative fédérale.

II.4 - LES DROITS D'HOMOLOGATION & OBLIGATIONS DES CLUBS ORGANISATEURS



Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l'homologation par la ligue ou la FFT.

Pour 2021, les droits (taxes) d'homologation sont :

- de 28€ pour un tournoi comportant, au minimum, une épreuve Seniors ou Seniors Plus
- gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes
- gratuits pour un championnat régional ou départemental par paires
- gratuits pour un championnat régional ou départemental par équipes

Obligations du Club Organisateur :

Tout club organisant un P 1000 Messieurs devra obligatoirement proposer, simultanément, *et si son nombre de terrains le permet (>3)*, une épreuve féminine d'une catégorie de son choix).

Tout club ayant effectué 3 demandes d'homologation consécutives sans aucune épreuve féminine, aura l'obligation de proposer, lors de sa prochaine demande d'homologation, une épreuve féminine d'une catégorie de son choix.

La Commission Régionale de Padel veillera au bon respect de ces règles.



III – LES TOURNOIS

III.1. – REGLES DE PARTICIPATION



Les dames peuvent être autorisées (décision Club) à participer à certains tournois messieurs (Cf. Cahiers des charges).

Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées : soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. chapitre « Le Classement »).

Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences ; le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

III.2. – PRINCIPES GENERAUX



- Chaque tournoi doit être juge-arbitré par un JAP (Juge Arbitre Padel) de niveau 2 minimum.
- Le JAP doit être présent, physiquement, tout au long de l'épreuve,
- Le JAP peut participer à l'épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à l'exception des P 1000 et P 2000. Lorsqu'il prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité, il doit désigner un JAP suppléant chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de sa/ses partie(s). *Dans ce cas, merci de bien vouloir communiquer au préalable le nom du JAP suppléant à votre ligue et président(e) de Commission Régionale d'Arbitrage.*
- Si le tournoi comporte moins de paires que prévues dans le Cahier des Charges, il sera rétrogradé en catégorie inférieure correspondant au nombre de paires inscrites. Attention : s'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée.
- Si un prize money a été annoncé, il devra intégralement être distribué quel que soit le nombre de paires (sauf si le tournoi n'a pu aller jusqu'à son terme – cf. chapitre III.7)
- Pour tous les types de tournois, les matchs de classement sont obligatoires : chaque paire doit disputer, au minimum, 3 matchs.
- Les terrains de compétition doivent proposer une hauteur libre de 7 mètres minimum.
- Pour les P 500 et plus, il est conseillé de proposer un terrain central permettant les sorties. Il est également conseillé de mettre à disposition des joueurs un kinésithérapeute ainsi qu'une salle de musculation et d'échauffement. De même, un médecin ou un dispositif d'urgence doit être joignable rapidement.
- Les Tournois P 2000 du FFT PADEL TOUR font l'objet d'un Cahier des Charges spécifique. Le CDC est fourni directement aux clubs sélectionnés par la Fédération.



III.3.a - CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS

III.3.a - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS SENIORS MESSIEURS



SENIORS MESSIEURS	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	500 à 1000 €	1000 à 2000 €
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min	4 sem. min	6 sem. min
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	5 jours avant. Compét.	5 jours avant. Compét.
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1	2	3
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2 (joueur)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	24
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Poids minimum de la Paire	4 000 ou +	1 000 ou +	400 ou +	Open	Open
Formule	Libre	Libre	TF \geq 1/2 Finale	TF \geq 1/4 Finale	TF 24
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B	A, B ou C < 1/2 F A ou B \geq 1/2 F	A, B ou C < 1/4 F A ou B = 1/4 F & 1/2 F Finale = A
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match \geq 1/2 F	3 / terrain 3 / match \geq 1/4 F	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants \geq 1/2 F	Obligatoire Perdants \geq 1/4 F	Obligatoire \geq 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours

III.3.a - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS SENIORS DAMES



SENIORS DAMES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	500 à 1000 €	1000 à 2000 €
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min	4 sem. min	6 sem. min
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	5 jours max. avt Compét.	5 jours avant Compét.
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1	2	2
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2 (joueuse)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	12
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open	Open	Open
Formule	Libre	Libre	TF \geq 1/2 Finale	TF \geq 1/4 Finale	TF 12
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finales : A ou B	A, B ou C < 1/2 F A ou B \geq 1/2 F	A, B ou C < 1/4 F A ou B = 1/4 F & 1/2 F Finale = A
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match \geq 1/2 F	3 / terrain 3 / match \geq 1/4 F	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdantes \geq 1/2 F	Obligatoire Perdantes \geq 1/4 F	Obligatoire Perdantes \geq 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours

III.3.a – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MIXTES (1 joueuse et 1 joueur obligatoirement)



SENIORS MIXTES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	Pas de P 500 ni de P 1000 mixte	
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Non	Non	Non		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open		
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finales : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuves principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balle neuves matchs de classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants ≥ 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		



*III.3.b - CAHIERS DES CHARGES
DES TOURNOIS SENIORS PLUS
(45 & 55 ANS)*

III.3.b - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS SENIORS PLUS MESSIEURS 45 ou 55



SENIORS PLUS MESSIEURS (45, 55)	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	Pas de P 500 ni de P 1000 Seniors Plus Messieurs	
Délai Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Non	Non	Non		
Nb paires min.	4	4	4		
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui		
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Format jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants ≥ 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		

III.3.b - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS SENIORS PLUS DAMES 45 ou 55



Pas de P 500 ni de P 1000 Seniors Plus Dames

SENIORS PLUS DAMES (45, 55)	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €		
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couverts ou extérieurs)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Non	Non	Non		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids min. de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF > ½ Finale		
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finales : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdantes ≥ 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		

III.3.b – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS PLUS MIXTES (1 joueuse et 1 joueur obligatoirement)



SENIORS PLUS MIXTES (45, 55)	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	Pas de P 500 ni de P 1000 Seniors Plus Mixte	
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. couverts. ou ext.	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finales : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuves principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balle neuves matchs de classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants ≥ 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		



*III.3.c - CAHIERS DES CHARGES
DES TOURNOIS JEUNES
(11/12, 13/14, 15/16, 17/18 ANS)*

III.3.c - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS JEUNES GARÇONS (11/12, 13/14, 15/16 ou 17/18 ans)



JEUNES GARÇONS	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de P 500 ni de P 1000 Jeunes garçons	
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couverts ou extérieurs)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Nb paires min.	4	4	4		
Jeunes Filles autorisées (de la cat. d'âge)	Oui	Oui	Oui		
Poids min. de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Format jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants ≥ 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		

III.3.c – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS JEUNES FILLES (11/12, 13/14, 15/16 ou 17/18 ans)



JEUNES FILLES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de P 500 ni de P 1000 Jeunes Filles	
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couverts ou extérieurs)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids min. de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF \geq 1/2 Finale		
Format jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B		
Format jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match \geq 1/2 F		
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdantes \geq 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		

III.3.c - LES CAHIERS DES CHARGES - TOURNOIS JEUNES MIXTES (1 joueuse et 1 joueur obligatoirement)



JEUNES MIXTES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de P 500 ni de P 1000 Jeunes Filles	
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Terrains min. (couverts ou extérieurs)	1	1	1		
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids min. de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF > ½ Finale		
Format jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B		
Format jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C		
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdantes 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		

III.4 - LE COACHING



Le coaching est autorisé uniquement sur les tournois P 500, P 1000 et P 2000.

Voici les règles à respecter :

- Le coach doit impérativement être licencié FFT (millésime de l'homologation).
- La paire doit déclarer son coach auprès du Juge-Arbitre, au plus tard, la veille des qualifications.
- Un coach peut participer au tournoi en tant que joueur (dans ce cas, sa licence devra impérativement comporter la mention « Compétition autorisée »).
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs lors d'une partie, le coach devra impérativement se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de l'échauffement.
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi (il peut intervenir à n'importe quel changement de côté en cours de partie).
- Une paire ne peut pas changer de coach en cours de tournoi ; seul le coach déclaré auprès du Juge-Arbitre avant la compétition sera affecté à la paire considérée pour toute la durée du tournoi.
- Les conseils du coach ne pourront se faire qu'aux changements de côté, et seulement aux changements de côté.

III.4 – LE COACHING



- Si un coach conseille plusieurs paires, le Juge-Arbitre tentera, *dans la mesure du possible*, d'en tenir compte dans sa programmation, mais sans garantie aucune car la priorité est naturellement donnée au bon déroulement du Tournoi.
- Lors d'une partie non arbitrée, le coach ne devra en aucun cas intervenir lors de discussions entre joueurs, notamment en cas de litige intervenant en cours de jeu.
- Lors d'une partie arbitrée, et en cas de litige, le coach ne pourra en aucun cas intervenir auprès de l'arbitre.
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'appliquera, de fait, à la paire qu'il conseille.
- Le(a) Capitaine de l'Equipe de France Seniors Dames ne peut en aucun cas coacher une paire féminine.
- Le(a) Capitaine de l'Equipe de France Seniors Messieurs ne peut en aucun cas coacher une paire masculine.
- Le(a) Capitaine de l'Equipe de France Jeunes Filles ne peut en aucun cas coacher une paire féminine comportant une joueuse mineure.
- Le(a) Capitaine de l'Equipe de France Jeunes Garçons ne peut en aucun cas coacher une paire masculine comportant un joueur mineur.

III.5 – REGLES DE GESTION : P 25 aux P 1000 inclus



- Le Juge-Arbitre Padel arrête la liste des paires engagées et constitue les poules/tableaux. Il est libre de fixer la date limite d'inscription ; un délai de 5 jours minimum est toutefois requis pour les P 500 & P 1000, et de 9 jours pour les P 2000)

- Des qualifications sont possibles : le nombre de paires qualifiées est déterminé par le JAP.

- Des paires peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire participant à la phase précédente.

- Des Lucky Losers (LL) peuvent être autorisés entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.

A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées de la manière suivante :

- la phase de poules comporte des poules d'effectifs identiques => tirage au sort
- la phase de poules comporte des poules d'effectifs différents => tirage au sort parmi les poules ayant le plus grand nombre de paires.

Exemple 1 : 4 poules de 4 paires, les premiers de poules sont qualifiées, mais une paire du tableau final déclare forfait, la paire LL sera tirée au sort parmi les 2^{èmes} de poules.

Exemple 2 : 3 poules de 4 paires, 1 poule de 3, la paire LL sera tirée au sort parmi les 2^{èmes} des poules de 4

Exemple 3 : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, et 2 LL à repêcher : dans l'ordre, le second de la poule de 4 puis le second de la poule de 3.

A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.

III.5 – REGLES DE GESTION : P 25 aux P 1000 inclus



- Des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8èmes de finale. Le Comité de Tournoi peut, sur proposition du juge-arbitre, décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer à la paire vainqueur défaillante, la paire que cette dernière vient de battre :
 - la paire vainqueur défaillante est alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer. Elle obtiendra les points et le prize money correspondant à ce tour.
 - la paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaires uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s). *Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8èmes (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette douzième place.*
- Si un Classement est publié moins de 72h avant le début de la Compétition (qualifications comprises), le Juge-Arbitre est libre d'utiliser ce dernier Classement publié, ou non.
- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées. Pour toute demande de report, veuillez vous rapprocher de votre ligue.
- Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation (matchs de classement) des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que l'épreuve principale du tournoi.

III.5 – REGLES DE GESTION : P 25 aux P 1000 inclus



Constitution des poules et tableaux :

Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par ordre de poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.

En fonction de la formule sportive retenue (enchaînement de tableaux, ou poules puis tableau final, ou poules puis tableau puis tableau final etc.), les paires seront :

- soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
- soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux :

Le Juge-Arbitre détermine le nombre total de TS, qui peut être au minimum équivalent à 1/8^{ème} de l'effectif total des paires, et au maximum à la moitié, et qui doit être au moins égal au nombre de paires qualifiées sortantes.

Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées par tirage au sort, et ce à chaque tour.

Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont placées par tirage au sort, et ce à chaque tour.

III.5 - REGLES DE GESTION : P 25 aux P 1000 inclus



Constitution des poules :

Lors de la constitution des poules, 2 TS sont obligatoires par poule ; le placement des autres paires se fera soit par la méthode du « serpentín », soit par une « répartition par rang ».

=> la méthode du « serpentín » : exemple, 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.

=> la méthode de « partition par rang » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules. Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite. Cette méthode offre plus de combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	placement dans les poules par tirage au sort
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	placement dans les poules par tirage au sort
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	placement dans les poules par tirage au sort

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

III.5. – REGLES DE GESTION : P 500 & P 1000 uniquement



- > Inscription : date limite fixée 5 jours avant le début du tournoi.
- > Le JAP doit impérativement sélectionner les paires en fonction du dernier Classement FFT connu
- > Les Qualifications peuvent comporter un nombre indéterminé de paires.
- > Si un nouveau Classement FFT paraît entre la date limite d'inscription et le début de la compétition, c'est ce nouveau classement qui servira à la détermination des Têtes de Série
- > Composition du Tableau – des règles précises sont à appliquer pour déterminer le nombre de paires qualifiées dans le Tableau Final d'un P 500 ou d'un 1000, le nombre de Wild Cards et de TS :

TABLEAU FINAL	12 (Dames)	16	24	32	48	64
Nb minimum de paires directement admises	10	12	20	24	36	48
Nb paires Qualifiées (maximum)	2	4	4	8	12	16
Nb Wild-Cards TF possible (maximum)	1	2	2	4	6	8

Attention, les nombres de paires qualifiées indiquées dans le tableau sont des *maxima* : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le tableau augmente en conséquence.

Même principe concernant les WC, il s'agit de nombres maximum de WC possibles : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le Tableau Final, le nombre de paires qualifiées diminuant en conséquence.

III.6 – GESTION DES WO (toutes catégories)



En cas de défaite(s) par WO en Poule, les joueurs de la paire marqueront les points du rang final obtenu au sein de leur poule.

En cas de défaite par WO dans un tableau après le 1^{er} match joué, les joueurs de la paire ayant déclaré WO ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré. Ils marqueront les points du tour précédent.

Si une équipe ne dispute aucun match (poule ou tableau), elle ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.

Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Une tolérance est acceptée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum au cours de la journée, ou pour les perdants des 1/4 de finale et 1/2 finale des P 1000 (si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer les matchs de classement, celle-ci sera alors classée au rang 8).

Attention, il est interdit de s'inscrire à 2 tournois simultanément.

Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission Régionale des Litiges de la Ligue dans laquelle s'est déroulé le Tournoi.

III.7 - PRIZE MONEY



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.

La répartition des prix (en numéraire) reste à la discrétion des Organisateurs, sous réserve toutefois de certaines règles. Les matchs de classement étant obligatoires, l'Organisateur peut décider de tenir compte des rangs finaux des paires pour la distribution des prix.

- Tout prix annoncé doit être attribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées. Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire. Si une paire perd, par exemple, en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit leur être alors remis au moment de leur départ du Club.

- Toute paire qui, sauf excuse reconnue valable par le Comité de Tournoi, ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), peut perdre de ce fait tout droit au prix, à la condition que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.

III.7 - PRIZE MONEY



- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire. La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, toute différence de prix provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

- Dans les épreuves de consolation ou fins de tableaux intermédiaires, la valeur du premier prix doit être inférieure à celle du dernier prix de l'épreuve principale. En revanche, des lots identiques peuvent être attribués pour un tableau intermédiaire et un tableau final ; ainsi le vainqueur d'un tableau intermédiaire peut recevoir des lots plus importants que le quart de finaliste du tableau final par exemple.

III.8 - EN CAS DE NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES



Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des tournois de Padel homologués.

Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel pour les P25 à P 500, ou la Commission Fédérale de Padel pour les P 1000, pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.

Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre Tournoi, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.



IV – LE CLASSEMENT

IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le Classement de Padel est un classement « glissant », qui tient compte, pour chaque joueur, de ses 10 meilleurs résultats obtenus au cours des 12 derniers mois.

Naturellement, si un joueur totalise 10 résultats, ou moins, au cours des 12 derniers mois, tous ses résultats sont additionnés.

Le Classement de Padel est informatisé et publié chaque lundi suivant le 15 du mois. Il tient compte des tournois dont la date de fin est comprise dans les 12 derniers mois.

Exemple : le Classement de novembre 2019, a été publié le lundi 18 novembre, et a tenu compte des résultats enregistrés lors des tournois dont la date de fin était comprise entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Il existe deux classements de Padel, un classement masculin et un classement féminin.

Compte tenu de la possibilité pour les dames de participer à certaines compétitions messieurs, il n'y a pas de classement mixte.

Toutes les épreuves mixtes sont également prises en compte dans le calcul des classements féminin et masculin.

IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le classement de Padel est individuel. Il s'agit d'un rang de 1 à N.

Pour calculer le poids d'une paire, il faut additionner les classements (rankings) des 2 joueurs. Il faut bien additionner les classements et non le total des points de chaque joueur.

Un joueur Non Classé Padel aura un classement égal au dernier joueur du classement français + 1.

Exemple : si le dernier joueur classé est N° 7.500, une paire composée de deux joueurs Non Classés aura un poids équivalent à $7.501 + 7.501 = 15.002$

Une joueuse Non Classée Padel aura un classement Dames égal à la dernière joueuse du classement français + 1 ; et un classement Messieurs égal à la dernière joueuse du classement français + 1 + 7000 (cf. règles d'équivalences IV.2)

Donc plus le poids de la paire est faible, plus l'équipe est forte.

En cas d'égalité de poids, le Juge-Arbitre Padel (JAP) procédera à un tirage au sort pour établir les poules ou les tableaux.

IV.2 – VALORISATION DU CIRCUIT PROFESSIONNEL POUR LES JOUEURS FRANCAIS



Nos meilleurs joueurs(es) français(es) évoluent sur le circuit professionnel FIP/WPT.

A ce jour, les résultats des tournois internationaux ne sont pas enregistrés informatiquement dans le calcul du Classement Français (projet en cours).

Aussi, afin de ne pas pénaliser nos meilleurs joueurs et joueuses qui évoluent principalement sur le circuit professionnel, le Classement FFT tient compte, chaque mois, du Classement FIP/WPT en prenant - pour celles et ceux qui sont concernés -, soit le classement calculé FFT, soit le classement assimilé obtenu grâce à leurs performances sur le circuit professionnel, selon les règles suivantes :

Messieurs : Ordonnement des meilleurs joueurs français classés parmi le TOP 200 FIP/WPT. Pas d'équivalence FFT pour un joueur classé au-delà de la 200^{ème} place au ranking FIP/WPT.

Dames : Ordonnement des meilleures joueuses françaises classées parmi le TOP 150 FIP/WPT. Pas d'équivalence FFT pour une joueuse classée au-delà de la 150^{ème} place au ranking FIP/WPT.

Les classements FFT, attribués selon les classements FIP/WPT, n'étant pas calculés informatiquement (puisque les résultats ne sont pas enregistrés), il s'agira donc de classements assimilés ne prenant pas de place dans la hiérarchie du Classement français.

IV.3 – EQUIVALENCES DE CLASSEMENT DAMES => MESSIEURS



Les dames peuvent être autorisées (décision Club) à participer à certains tournois messieurs (Cf. Cahiers des charges du Chapitre III). Dans ce cas, une paire pourra être composée soit de 2 joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

=> Equivalence de Classement à attribuer à une joueuse participant à un tournoi messieurs, pour l'établissement des poules et tableaux :

Une joueuse classée :

entre 1 et 10 => + 500 au classement Messieurs

entre 11 et 50 => + 1000 au classement Messieurs

entre 51 et 100 => + 2000 au classement Messieurs

entre 101 et 500 => + 4000 au classement Messieurs

501 et plus => + 7000 au classement Messieurs

Exemple : une joueuse classée 23^{ème} française sera classée 1023 (23 + 1000) au classement Messieurs, et ce classement de 1023 servira à calculer le poids de la paire.

Pour pouvoir participer à un tournoi, on raisonne par poids de paire (addition des deux classements des joueurs/ses) :

Exemple : une joueuse classée N°8 souhaite participer à un tournoi Messieurs avec un partenaire classé 458^{ème}, le poids de la paire sera donc de : $(8 + 500) + 458 = 966$

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences ; le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

IV.4 - LES BAREMES DE POINTS



	Rang	P 25	Rang	P 100	Rang	P 250	Rang	P 500	Rang	P 1000	Rang	P 2000
VAINQUEUR	1	25	1	100	1	250	1	500	1	1000	1	2000
FINALISTE	2	23	2	80	2	200	2	400	2	800	2	1600
<i>Si match de classement</i>	<i>3</i>	<i>21</i>	<i>3</i>	<i>75</i>	<i>3</i>	<i>180</i>	<i>3</i>	<i>360</i>	<i>3</i>	<i>720</i>	<i>3</i>	<i>1440</i>
DEMI-FINALISTE	4	19	4	72	4	160	4	325	4	650	4	1300
<i>Si matchs de classement</i>	<i>5</i>	<i>18</i>	<i>5</i>	<i>70</i>	<i>5</i>	<i>148</i>	<i>5</i>	<i>295</i>	<i>5</i>	<i>590</i>	<i>5</i>	<i>1180</i>
	<i>6</i>	<i>17</i>	<i>6</i>	<i>65</i>	<i>6</i>	<i>140</i>	<i>6</i>	<i>280</i>	<i>6</i>	<i>560</i>	<i>6</i>	<i>1120</i>
	<i>7</i>	<i>16</i>	<i>7</i>	<i>63</i>	<i>7</i>	<i>133</i>	<i>7</i>	<i>265</i>	<i>7</i>	<i>530</i>	<i>7</i>	<i>1060</i>
QUART DE FINALISTE	8	15	8	60	8	125	8	250	8	500	8	1000
<i>Si matchs de classement</i>	<i>9</i>	<i>14</i>	<i>9</i>	<i>58</i>	<i>9</i>	<i>110</i>	<i>9</i>	<i>220</i>	<i>9</i>	<i>440</i>	<i>9</i>	<i>880</i>
	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>10</i>	<i>55</i>	<i>10</i>	<i>105</i>	<i>10</i>	<i>210</i>	<i>10</i>	<i>420</i>	<i>10</i>	<i>840</i>
	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>53</i>	<i>11</i>	<i>100</i>	<i>11</i>	<i>200</i>	<i>11</i>	<i>400</i>	<i>11</i>	<i>800</i>
	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>50</i>	<i>12</i>	<i>95</i>	<i>12</i>	<i>190</i>	<i>12</i>	<i>380</i>	<i>12</i>	<i>760</i>
	<i>13</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>48</i>	<i>13</i>	<i>90</i>	<i>13</i>	<i>180</i>	<i>13</i>	<i>360</i>	<i>13</i>	<i>720</i>
	<i>14</i>	<i>9</i>	<i>14</i>	<i>45</i>	<i>14</i>	<i>85</i>	<i>14</i>	<i>170</i>	<i>14</i>	<i>340</i>	<i>14</i>	<i>680</i>
	<i>15</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>43</i>	<i>15</i>	<i>80</i>	<i>15</i>	<i>160</i>	<i>15</i>	<i>320</i>	<i>15</i>	<i>640</i>
1/8EME DE FINALISTE	16	7	16	40	16	75	16	150	16	300	16	600
<i>Si matchs de classement</i>	<i>17</i>	<i>6</i>	<i>17</i>	<i>38</i>	<i>17</i>	<i>68</i>	<i>17</i>	<i>135</i>	<i>17</i>	<i>270</i>	<i>17</i>	<i>540</i>
	<i>18</i>	<i>5</i>	<i>18</i>	<i>35</i>	<i>18</i>	<i>65</i>	<i>18</i>	<i>130</i>	<i>18</i>	<i>260</i>	<i>18</i>	<i>520</i>
	<i>19</i>	<i>4</i>	<i>19</i>	<i>33</i>	<i>19</i>	<i>63</i>	<i>19</i>	<i>125</i>	<i>19</i>	<i>250</i>	<i>19</i>	<i>500</i>
	<i>20</i>	<i>3</i>	<i>20</i>	<i>30</i>	<i>20</i>	<i>60</i>	<i>20</i>	<i>120</i>	<i>20</i>	<i>240</i>	<i>20</i>	<i>480</i>
	<i>21</i>	<i>2</i>	<i>21</i>	<i>28</i>	<i>21</i>	<i>58</i>	<i>21</i>	<i>115</i>	<i>21</i>	<i>230</i>	<i>21</i>	<i>460</i>
	<i>22</i>	<i>1</i>	<i>22</i>	<i>25</i>	<i>22</i>	<i>55</i>	<i>22</i>	<i>110</i>	<i>22</i>	<i>220</i>	<i>22</i>	<i>440</i>
	<i>23</i>	<i>1</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>53</i>	<i>23</i>	<i>105</i>	<i>23</i>	<i>210</i>	<i>23</i>	<i>420</i>
	<i>24</i>	<i>1</i>	<i>24</i>	<i>20</i>	<i>24</i>	<i>50</i>	<i>24</i>	<i>100</i>	<i>24</i>	<i>200</i>	<i>24</i>	<i>400</i>
	<i>25</i>	<i>1</i>	<i>25</i>	<i>18</i>	<i>25</i>	<i>40</i>	<i>25</i>	<i>80</i>	<i>25</i>	<i>160</i>	<i>25</i>	<i>320</i>
	<i>26</i>	<i>1</i>	<i>26</i>	<i>15</i>	<i>26</i>	<i>38</i>	<i>26</i>	<i>75</i>	<i>26</i>	<i>150</i>	<i>26</i>	<i>300</i>
	<i>27</i>	<i>1</i>	<i>27</i>	<i>12</i>	<i>27</i>	<i>35</i>	<i>27</i>	<i>70</i>	<i>27</i>	<i>140</i>	<i>27</i>	<i>280</i>
	<i>28</i>	<i>1</i>	<i>28</i>	<i>10</i>	<i>28</i>	<i>33</i>	<i>28</i>	<i>65</i>	<i>28</i>	<i>130</i>	<i>28</i>	<i>260</i>
	<i>29</i>	<i>1</i>	<i>29</i>	<i>8</i>	<i>29</i>	<i>30</i>	<i>29</i>	<i>60</i>	<i>29</i>	<i>120</i>	<i>29</i>	<i>240</i>
	<i>30</i>	<i>1</i>	<i>30</i>	<i>5</i>	<i>30</i>	<i>28</i>	<i>30</i>	<i>56</i>	<i>30</i>	<i>110</i>	<i>30</i>	<i>220</i>
<i>31</i>	<i>1</i>	<i>31</i>	<i>3</i>	<i>31</i>	<i>26</i>	<i>31</i>	<i>52</i>	<i>31</i>	<i>105</i>	<i>31</i>	<i>210</i>	
1/16EME DE FINALISTE	32	1	32	2	32	25	32	50	32	100	32	200
1/32ème de Finaliste ou Qualifs	<i>33 et plus</i>	1	<i>33 et plus</i>	1	<i>33 et plus</i>	5	<i>33 et plus</i>	10	<i>33 et plus</i>	20	<i>33 et plus</i>	40

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Règles



Des Assimilations de Classement peuvent être délivrées à certains joueurs étrangers ou à certains joueurs français, de manière à ce que leur classement reflète au mieux leur niveau de jeu.

Ces assimilations peuvent être délivrées sous certaines conditions.

Les joueurs concernés, français ou étrangers, sont :

- les joueurs ayant été sélectionnés en Equipe Nationale ou disposant d'un Classement significatif dans leur pays d'origine,
- les joueurs disposant d'un classement international (ranking FIP/WPT)
- les joueurs classés, ou ayant été classés, au minimum à +2/6 au tennis en France - il n'est pas tenu compte des classements de tennis « présumés »
- les joueurs ayant figuré parmi le Top 100 FFT Padel

Vous trouverez les grilles d'assimilation ci-après.

Pour toute demande d'assimilation, merci de bien vouloir contacter la Fédération à l'adresse suivante : padel@fft.fr

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Tennis » obtenu



Les Joueurs classés, quelle que soit leur nationalité, qui sont ou ont été classés au tennis au minimum à +2/6 en France (hors niveaux présumés), peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement Padel.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS					DAMES				
Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (1 ^{er} septembre ou 31 août)				Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (1 ^{er} septembre au 31 août)			
	N à N-5	N-6 à N-10	N-11 à N-20	N-21 et avant		N à N-5	N-6 à N-10	N-11 à N-20	N-21 et avant
3/6 et moins	<i>Pas d'assimilation possible</i>				3/6 et moins	<i>Pas d'assimilation possible</i>			
+2/6 à 0	3 000	3 500	4 000	4 500	+2/6 à 0	500	550	600	700
-2/6 à -15	1 500	2 000	2 500	3 000	-2/6 à -15	300	350	400	500
Top 100 à 1ère Série	400	700	1 000	1 500	Top 60 à 1ère Série	100	150	200	300

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Padel » obtenu



Les Joueurs ayant été bien classés au Classement FFT de Padel, depuis que celui-ci est informatisé (soit depuis octobre 2018), et depuis qu'il apparaît dans la Base de données fédérale, peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement à partir de celui d'OCTOBRE 2018 uniquement	Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement à partir de celui d'OCTOBRE 2018 uniquement
N° 501 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>	N° 201 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>
N° 201 à 500	3 000	N° 201 à 300	1 000
N° 101 à 200	1 500	N° 101 à 200	700
N° 51 à 100	500	N° 51 à 100	400
N° 21 à 50	300	N° 21 à 50	200
N° 11 à 20	200	N°11 à 20	120
Top 10	100	Top 10	80

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Ranking FIP/WPT » : Joueurs étrangers uniquement



Les joueurs *étrangers* disposant d'un classement sur le circuit professionnel, à l'exception de la règle spécifique de numérotation des meilleur(e)s français(e)s décrite au chapitre IV.1, peuvent se voir attribuer une assimilation au Classement FFT selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Ranking FIP/WPT	Classement FFT	Ranking FIP/WPT	Classement FFT
1 à 80	1	1 à 30	1
81 à 100	3	31 à 50	2
101 à 120	5	51 à 60	3
121 à 130	10	61 à 70	5
131 à 140	15	71 à 100	10
141 à 150	20	101 à 120	15
151 à 160	25	121 à 140	20
161 à 170	30	141 à 160	25
171 à 180	35	161 à 180	30
181 à 190	40	181 à 200	35
191 à 200	45	201 et plus	50
201 à 220	55		
221 à 240	60		
241 à 260	65		
261 à 280	70		
281 à 300	75		
301 à 320	80		
321 à 350	85		
351 à 400	120		
401 et plus	150		

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Sélection en équipe nationale / Classement national



Les joueurs ayant été sélectionnés dans leur équipe nationale, en catégorie Jeunes, Seniors ou Seniors Plus, peuvent faire une demande d'assimilation auprès de la Fédération.

De même les joueurs disposant d'un très bon classement dans leur pays, peuvent faire une demande d'assimilation. Il faut que ce classement soit clairement significatif.

Ces demandes seront étudiées par le Service Padel FFT. Demandes à adresser par mail à l'adresse padel@fft.fr.

Attention, ces assimilations pourront être revues à la hausse ou à la baisse, sans préavis.

IV.5 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Durée de validité



Une assimilation de Classement :

- est valable 1 an à compter de sa date d'émission si utilisation des grilles « meilleur classement tennis » ou « meilleur classement padel » obtenu (sauf si un joueur devait obtenir son meilleur classement de tennis lors d'un classement mensuel durant ce laps de temps)

Pour ces assimilations valables 1 an :

o Si un joueur dispose de moins de 10 tournois dans son palmarès au moment d'un calcul de classement, mais que, malgré ce nombre de tournois inférieur à 10, son classement calculé est meilleur que son assimilation, le joueur entre alors naturellement dans le « ranking », et son classement restera calculé les mois suivants.

o Par ailleurs, dès qu'un joueur a participé à 10 tournois minimum sur une période de 12 mois consécutifs, son assimilation n'est plus valable et il entre naturellement dans le calcul du Classement.

- est mise à jour tous les mois si l'assimilation a été faite en fonction de la grille « ranking FIP/WPT »

- peut-être revue à la hausse ou à la baisse si l'assimilation initiale, issue d'une estimation de niveau (sélection en équipe nationale jeunes, seniors ou seniors plus, classement dans son pays d'origine), mérite d'être modifiée

IV.6 - LES BLOCAGES DE CLASSEMENT



Blocage pour cause de maternité

Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier d'un blocage de classement, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par la joueuse. Il s'appliquera durant 12 mois à compter de la fin de la période d'arrêt de 5 mois.

Blocage pour raison médicale

Les joueurs classés dans le Top 100 français qui, pour des raisons de santé, n'ont pu participer aux compétitions au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois, pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour pouvoir bénéficier de ce blocage, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande. Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par le joueur.

Lors de la reprise de compétition, ce joueur bénéficiera de ce classement bloqué uniquement pour les tournois ; ce nombre est limité à 5.

IV.7 – CLASSEMENT DES PAIRES A L'ISSUE DE LA COMPETITION



Le nombre de points attribués aux joueurs dépend de la catégorie de l'épreuve et du rang obtenu par la paire. La catégorie de l'épreuve détermine le nombre maximum de points qui sera attribué à la paire vainqueur (25 points à une paire vainqueur d'un P 25, 100 points à une paire vainqueur d'un P 100 etc.).

Si l'absence de matchs de classement ne permet pas de départager deux ou plusieurs paires, celles-ci seront classées au même rang et obtiendront alors le même nombre de points (*rang le moins avantageux correspondant au tour de tableau*).

Si le Tournoi ne comporte qu'une seule poule, il est possible, dans ce cas, de départager des paires en tenant compte de leur différence de sets et/ou de jeux gagnés.

En revanche, si le Tournoi comporte deux ou plusieurs poules, des paires classées au même rang ne seront en aucun cas départagées en fonction de la différence de sets et/ou de jeux gagnés au sein de leur poule.

Exemple : épreuve à 4 poules de 4 paires, les paires classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de poules ne sont pas qualifiées pour le Tableau Final, et ne disputent pas de matchs de classement supplémentaires :

*=> Les 4 paires 3^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 12
(et non au rang 9)*

*=> Les 4 paires 4^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 16
(et non au rang 13)*

Rappel : dans le cas d'un repêchage, la paire LL (Lucky Loser) sera désignée par tirage au sort.

S'il n'y a pas de matchs de classement pour certains rangs, les joueurs des paires ex-aequo marqueront le nombre de points correspondant à leur tour de Tableau - ou à leur position dans la poule, comme décrit ci-avant.



V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES 2021

V.1 – LES LIGUES REGIONALES



La Fédération est composée de 18 ligues

13 ligues métropolitaines :

Ci-contre, le nom des ligues métropolitaines

5 ligues d'Outre-Mer :

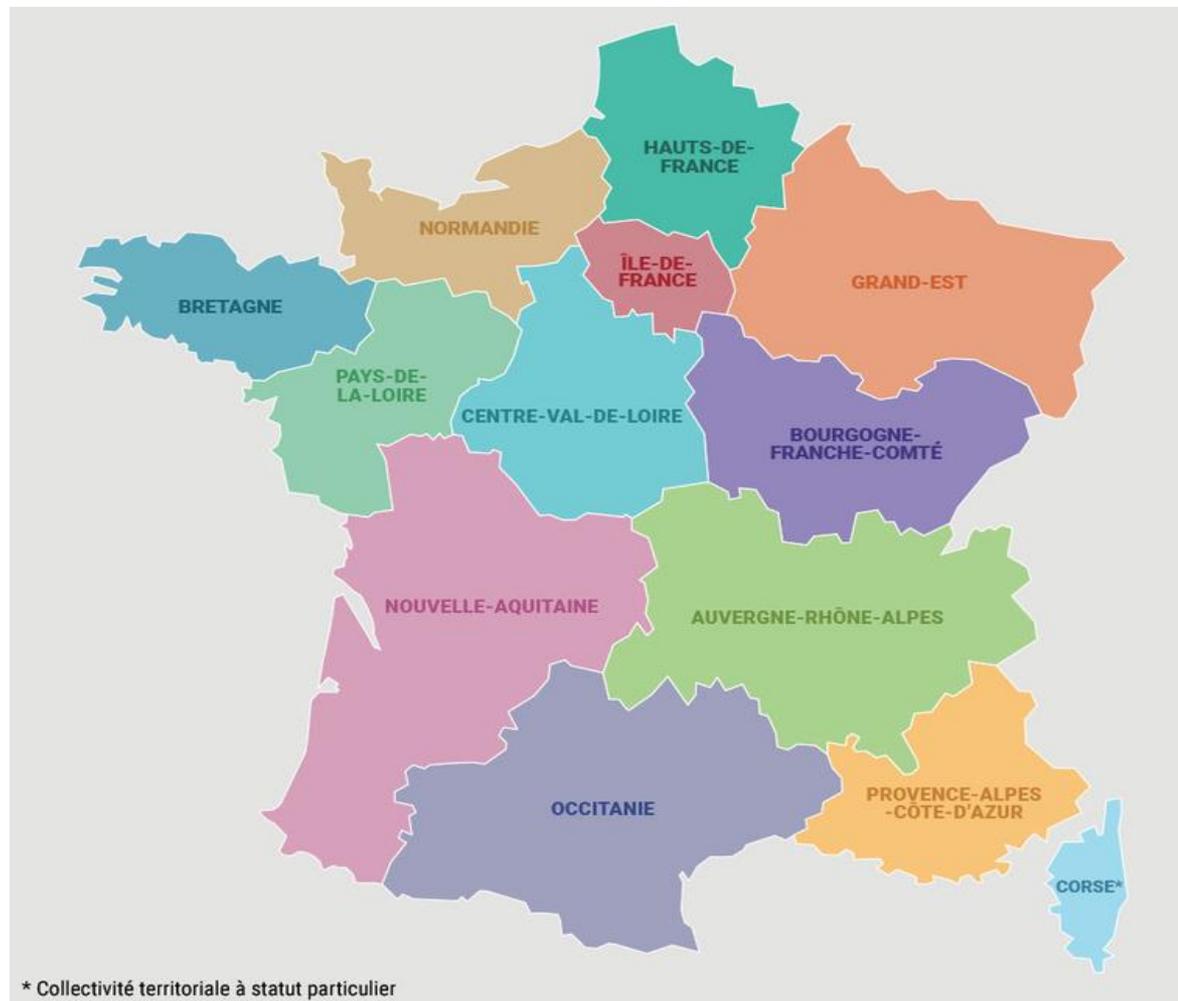
Guadeloupe

Guyane

Martinique

Réunion

Nouvelle-Calédonie



V.2 – ORGANISATION SPORTIVE



Les Championnats de France interligues Jeunes 2021 comportent deux épreuves : une épreuve féminine et une épreuve masculine.

Chaque Ligue peut inscrire une équipe Jeunes Filles et/ou une équipe Jeunes Garçons.

Les Championnats de France se déroulent en deux phases :

- une première phase sous la forme d'interrégions, les jeudi 26 et vendredi 27 août 2021
- une phase finale regroupant les équipes vainqueurs des phases interrégionales, le week-end des 18 et 19 septembre 2021

Les championnats de France par équipes jeunes filles et jeunes garçons sont ouverts aux joueurs :

- des catégories d'âge U14, U16 et U18 de nationalité française ;
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue
- dont l'attestation de licence porte la mention « compétition autorisée ».

Tous les joueurs de l'équipe doivent naturellement être licenciés dans la même Ligue.

Attention : un joueur ne pourra en aucun cas participer à une phase interrégionale pour le compte d'une Ligue, puis participer à la phase finale pour le compte d'une autre Ligue.

V.2 – ORGANISATION SPORTIVE



Chaque équipe est donc composée de 3 paires :

une paire de U14 (nés en 2007 ou après *)

une paire de U16 (nés en 2005 ou après)

une paire de U18 (nés en 2003 ou après)

(rappel : interdiction pour un jeune né en 2011 ou après de participer à une compétition FFT)*

Pour des raisons d'équité, aucun joueur remplaçant ne pourra intervenir en cours de compétition ; seuls 6 joueurs ou joueuses prendront part aux rencontres du week-end.

Chaque équipe sera dirigée par un capitaine (adulte), désigné par la Ligue.

Ce dernier devra être licencié(e) à la FFT. Il n'est pas obligatoire que le capitaine soit licencié dans la même ligue que ses joueurs. De plus, la licence du capitaine est une licence « Web » ou « Club », mais cette licence ne doit pas obligatoirement porter la mention « compétition autorisée ».

Un capitaine adjoint peut être désigné par une ligue pour une rencontre, dans les mêmes conditions que le capitaine.

V.2 – ORGANISATION SPORTIVE



Tous les matchs se jouent au Format A (3 sets à 6 jeux).

L'ordre des parties est le suivant : match U14, suivi du match U 16, suivi du match U18.

Lors d'une rencontre, dès que la composition d'équipe a été transmise au Juge-Arbitre, aucun remplacement de joueurs n'est autorisé. Si, pour des raisons de santé, une paire déclare WO lors d'une partie, le score attribué pour celle-ci sera 6/0 6/0 mais la rencontre aura tout de même lieu avec les deux autres matchs restants. Idem si 2 paires doivent déclarer forfait.

Le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :

2 points par rencontre gagnée (victoire par WO incluse)

1 point par rencontre perdue (sur le terrain ou par disqualification)

0 point en cas de rencontre perdue par WO (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :

- de la différence du nombre de manches gagnées et perdues par chacune d'elles
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elle
- ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.

V.2 - ORGANISATION SPORTIVE



A l'issue de la phase interrégionale, toutes les équipes doivent être classées de 1 à N, et ce pour gérer des cas de repêchages éventuels pour la phase finale.

Règle relative aux repêchages entre la phase interrégionale et la phase finale :

=> Si une équipe qualifiée pour la phase finale déclare forfait, l'équipe classée 2^{ème} de la phase interrégionale à laquelle participait cette équipe est alors repêchée.

=> Si l'équipe seconde de cette interrégion ne peut participer à la phase finale, un repêchage sera alors effectué en fonction du classement des joueurs ayant participé à l'interrégion, parmi les 2^{èmes} de poules des autres interrégions.

V.3 - ETATS DE RESULTATS / CLASSEMENT



Les phases interrégionales des Championnats de France par équipes Jeunes sont considérées comme des tournois P 100.

La phase finale est considérée comme un tournoi P 250.

A l'issue de la phase, le Juge-Arbitre Padel saisit les résultats dans l'application Padel, en classant toutes les équipes ayant participé de 1 à N.

Les points attribués, *par joueur*, pour une Interrégion, sont les suivants :

- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe Vainqueur : 100 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 2^{ème} de poule : 60 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 3^{ème} de poule : 40 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 4^{ème} de poule : 20 points

Les points attribués, *par joueur*, pour la phase finale, sont les suivants :

- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe Vainqueur : 250 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 2^{ème} de poule : 200 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 3^{ème} de poule : 100 points
- 6 joueurs ou joueuses de l'équipe 4^{ème} de poule : 50 points

V.4. - LES CAHIERS DES CHARGES - CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES



CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES	Phase Inter-régionale à 3 ligues	Phase Inter-régionale à 4 ligues	Phase Finale
Dates	26 & 27 août 2021	26 & 27 août 2021	18 & 19 septembre 2021
Nombre Courts (1 seul site)	4	6	6
Homologation (par la FFT)	P 100	P 100	P 250
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage	Libre	Libre	Libre
Formule	Poules	Poules	Poules
Format de jeu	A	A	A
Balles	3 balles neuves/match, balles fournies par la Ligue	3 balles neuves/match, balles fournies par la Ligue	3 balles neuves/match, balles fournies par la FFT
Kinésithérapeute	Obligatoire, payé par la Ligue Organisatrice	Obligatoire, payé par la Ligue Organisatrice	Obligatoire, payé par la Ligue Organisatrice
Médecin	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Médailles et/ou trophées fournis par la Ligue	Médailles et/ou trophées fournis par la Ligue	Médailles & trophées fournis par la FFT
Transport & Hébergement	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues, avec participation FFT
Restauration au Club (payante)	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire le samedi soir, offert aux équipes
Service Transport pendant la compétition	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire
Indemnité forfaitaire versée par la FFT à la Ligue participante	Par équipe métropolitaine : [Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) +100€] x 7 personnes Par équipe DOM-TOM : 750 € x 7 pers.	Par équipe métropolitaine : [Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) +100€] x 7 personnes Par équipe DOM-TOM : 750 € x 7 pers.	Par équipe métropolitaine : [Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) +100€] x 7 personnes Par équipe DOM-TOM : 750 € x 7 pers.
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Oui	Oui	Oui



VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS, PAR PAIRE, 2021

VI.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS



Les Championnats de France Seniors 2021 de Padel se décomposent en 2, voire 3 phases, *en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.*

- La phase départementale, qualificative au Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains Comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par chaque Ligue (pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter votre Comité ou votre Ligue).
- Le Championnat Régional, qualificatif pour le Championnat de France, se déroulera soit le week-end des 19 et 20 juin 2021, soit le week-end des 26 et 27 juin 2021 (au choix de la Ligue). (Il est conseillé aux ligues d'exempter les meilleures paires des phases départementales et de les qualifier directement pour la phase régionale).
- Le Championnat de France 2021 se déroulera les 24, 25 et 26 septembre 2021.
24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

VI.2 - LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France Seniors 2021 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2021, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée »,
- faisant partie de la catégorie d'âge 16 ans ou supérieure.

Attention, les deux joueurs doivent impérativement être licenciés dans la même Ligue
(et pas obligatoirement dans le même département !)

Rappel : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.

VI.3. - LES CAHIERS DES CHARGES - CHTS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRE



CHTS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRE	Championnat départemental	Championnat Régional	Championnat de France
Dates	Choix de la Ligue	19/20 ou 26/27 juin 2021	24, 25 & 26 septembre 2021
Nombre Courts (1 seul site)	Organisation Ligue	Organisation Ligue	8 minimum (idéalement 10)
Homologation	P 250	P 1000	P 2000
Prize money	Pas de prize money	Pas de prize money	Pas de prize money
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage	Libre	Libre	Finales
Formule	Organisation Ligue	Au choix / TF 8 min. obligatoire	TF 24 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A, B ou C ≤ 1/4 F A ou B ≥ 1/2 Finale	A ou B ≤ 1/4 F A ≥ 1/2 Finale	A
Balles neuves Epreuve principale	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match, fournies par la FFT
Balles neuves matchs de Clt	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants ≥ 1/2 F
Médecin	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Médailles et/ou trophées fournis par le Comité	Médailles et/ou trophées fournis par la Ligue	Médailles & trophées fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux participants
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire
Indemnité FFT par joueur	Non	Non	Ligue métropolitaine : [Dist. Km A/R Domicile-Club x 0,10 €/km] +150 €] Ligue Outre-Mer : [Dist. Km A/R Paris-Club x 0,10 €/km] + 800 €]
Subvention FFT versée à la Ligue Organisatrice.	Non	Non	Oui

VI.4 - REGLES PARTICULIERES



Pour les Championnats départementaux ou régionaux, si moins de 4 paires participent à l'épreuve, celle-ci ne sera pas homologuée, mais une ou des paires pourront naturellement être qualifiées pour la phase suivante.

En tout état de cause, la Ligue qualifiera une paire pour les Championnats de France, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional.

ATTENTION : les phases qualificatives départementales et le Championnat Régional étant qualificatifs au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

VI.5 – LE MODE DE QUALIFICATION



Chaque Ligue pourra qualifier de 1 à N paires, féminines ou masculines, pour les Championnats de France Seniors.

La paire Championne de Ligue sera automatiquement qualifiée ; la Ligue pourra indiquer ensuite sur son formulaire d'engagement 9 autres paires, maximum, *qualifiables*, ayant participé au Championnat régional.

NB : une paire inscrite au Championnat régional mais ayant dû déclarer WO pour raison médicale, pourra toutefois être inscrite par sa Ligue (le WO devant être justifié par la présentation d'un Certificat Médical).

Aussi, pour chaque épreuve, 24 paires seront qualifiées :

- Les paires championnes de ligue sont directement qualifiées ;
- Les places supplémentaires sont attribuées aux meilleures paires inscrites sur toute la France, au Classement de Juin 2021 (soit le Classement utilisé au moment des Championnats Régionaux), et ce quel que soit le résultat obtenu par ces paires lors de leur Championnat Régional.

VI.6 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires qualifiées pour les Championnats de France est le classement du mois de Juin. La liste des paires qualifiables, établie à l'issue des Championnats régionaux disputés la deuxième quinzaine de juin, n'évoluera pas avec les classements des mois de juillet ou d'août.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France, sera celui de septembre 2021.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent inscrire leurs paires auprès de la FFT au plus tard le lundi 12 juillet 2021 (un formulaire prévu à cet effet sera adressé aux Ligues).

La liste des paires directement qualifiées ainsi que la liste des paires remplaçantes seront diffusées et communiquées aux Ligues et aux joueurs/ses fin juillet.

Plusieurs cas de forfaits, et donc de remplacements de paires, peuvent se présenter.

A noter que le forfait d'un joueur entraine automatiquement le forfait de la paire.

VI.7 - REMPLACEMENT D'UNE PAIRE WO



Plusieurs cas de forfaits peuvent se présenter.

Forfait d'une paire (championne de Ligue ou non) :

a. Avant la diffusion des listes par la FFT :

Avant la diffusion des listes, la Ligue conserve toujours sa place. Aussi, la paire suivante, la mieux classée (au classement de juin) parmi les paires inscrites par la Ligue, sera qualifiée.

b. Après la diffusion des listes par la FFT et avant le tirage au sort du Tableau Final, prévu le jeudi 23 septembre vers 18h :

Ce WO intervenant après la diffusion des listes, on repêchera alors la 1^{ère} paire sur la liste des paires remplaçantes, et ce quelle que soit la Ligue de cette paire.

c. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait.



VII – AUTRES CHAMPIONNATS

VII.1 – CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS PLUS PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà organiser des Championnats Régionaux Seniors Plus par paires, en catégorie 45 et 55 uniquement;

Pour cette année, ces Championnats Régionaux ne déboucheront pas sur des Championnats de France Seniors Plus, mais observons déjà le nombre de Championnats régionaux 45 et 55, Dames et Messieurs, qui seront organisés.

Si, par manque d'effectifs dans l'une ou l'autre des deux catégories, 45 ou 55, une Ligue souhaite n'organiser qu'un seul des deux Championnats Seniors Plus, elle peut naturellement le faire. Elle peut aussi décider d'organiser un Championnat 45 ans regroupant les deux catégories sportives.

Valorisation des épreuves :

- Pour les Catégories 45, Dames & Messieurs:
 - o P 250 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 500 pour les Championnats Régionaux

- Pour les catégories 55, Dames & Messieurs:
 - o P 100 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 250 pour les Championnats Régionaux

VII.1 – CHAMPIONNATS INTERCLUBS



Certaines Ligues organisent des compétitions Interclubs Jeunes, Seniors ou Seniors Plus. Les Ligues établissent alors leur propre règlement.

La valorisation maximale qui pourra être retenue pour ces différentes compétitions est :

- o P 500 pour des interclubs Seniors
- o P 250 pour des interclubs Jeunes ou Seniors Plus

Des phases qualificatives peuvent naturellement être organisées, de catégorie inférieure.

La valorisation des différentes épreuves reste à la discrétion de la Ligue, en fonction des joueurs/ses participant.



Merci pour votre attention.

Nous vous souhaitons
d'excellentes compétitions de
Padel 2021 !